

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de M^r Ber Linden offert en vente
pour la Collection de l'Etat.

N^o 3513

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

N° 3513

A Messieurs les Membres
de la Commission chargée
du achat d'œuvres d'art
pour le Musée de Bruxelles.

Messieurs

Me conformant aux bienveil-
lantes intentions que Monsieur
le Ministre S. l'Intérieur
a bien voulu me manifester
à l'égard en ceci des
indications qu'il a bien
voulu me donner, j'ai

l'honneur S. Soumettre à
votre appréciation, un de
mes tableaux et.

Les Captives, que je
serais heureux de voir
figurer au Musée de
Bruxelles.

Ma carrière longue d'un
siècle de travail et d'étude
et la rareté des faveurs
que j'ai reçues me
paraissent un titre
suffisant pour justifier
la demande que j'ai

L'honneur de vous adresser

Veuillez recevoir, Monsieur,
agréer l'expression de
mes sentiments respectueux

~~Le Tindem~~

Bruxelles 19. 9. 1842

109. Avenue de
Nervens.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3523

Muxallan } x^h 1892

Monsieur Le Président
Artiste peintre

Avenue des Nerviens 104
Bruxelles

3/13

à la suite de votre
lettre du 19 Novembre éc.
Eh, pour avoir l'honneur
de vous rappeler que
la Commission Directrice
ne peut, ainsi que Mon
seigneur le Président vous
l'a déjà fait connaître,
se prononcer sur les
d'œuvres
acquisitions d'artistes

Vivants ou décédés, depuis
moins de 10 ans, que
si elle est saisie d'une
demande ^{officielle}, dans de la
sens, de la part de
Messieurs le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.

Vous vous priez donc,
Messieurs, de vouloir bien
vous abstenir, à cet égard,
au Chef du Département
ci-dessous mentionné -

Tenille

J. L. Comte
L. Lantier
H

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18979

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 12 décembre 1892.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3549

Messieurs,

M. Ver Linden, artiste peintre, a été autorisé à soumettre à votre examen un tableau représentant les Captives.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître votre appréciation sur la valeur artistique de ce tableau, et sur le prix de 5000 francs qui en est demandé par l'artiste.

Aguez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
J. B. Ruysschaert

À la Commission directrice des Musées de peinture et de sculpture del'Etat.

Brun. 24 Dec. 1892

à M^{re} le Ministre des
Aff. Intérieures

3573.

La Commission directrice
a émis un avis favorable sur
l'admission dans la Galerie de
Musée moderne du tableau de
M^r Corduner (les Captifs),
en sujet duquel vous avez
bien voulu la consulter par
votre lettre du 12 de ce mois,
et d^{re} des Beaux-Arts, N^o 18979.

Leurs au prix que l'artiste
demande pour son oeuvre
la Commission estime qu'il
pourrait être fixé à quatre mille
francs.

Agr.

Le Secrétaire
R. H.

Le Président
J. L.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 9 janvier 1893.

Très respectueusement

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3813

N° 18479.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 24 du mois écoulé j'ai l'honneur de vous faire connaître que le tableau de M. Verliac, intitulé "les Captives", est acquis pour les collections de l'Etat.

Je vous prie de vouloir bien prendre les mesures nécessaires en vue du placement de cette œuvre dans les galeries de musées royaux de peinture et de sculpture.

Après, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. Van der Linden

A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture, à Bruxelles.

J. VANDER LINDEN
19, Rue Van Rosse, 19
GANSHOREN

entru le 15.7.13

Le 15 Juillet 1913

Monsieur le Secrétaire des Musées Royaux
Bruxelles

Me conformant aux conditions de notre administration, concernant l'autorisation de photographier dans les locaux du "Musée Moderne", autorisation qui m'a été donnée le 11 Avril dernier, j'ai l'avantage de vous remettre sous pli séparé, les deux exemplaires exigés du tableau de feu M^r Verlinden "Les Captives".

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

J. Vander Linden



F. DE LINDEN



550
The FISHES